



SOMMAIRE

FISCALITÉ / BUDGET

Page 2

EUROPE / INTERNATIONAL

Page 5

SOCIAL / SOCIÉTAL

Page 6

LA BATAILLE DU RAIL

Page 7

AGRICULTURE

Page 8

HAUTES-ALPES

Page 10

La lettre de votre député Joël Giraud



Chers amis, Chers concitoyens,

Cinq mois que vous m'avez réélu, à plus de 68 % des voix, député de la seconde circonscription des Hautes-Alpes. Cinq mois passés et tant a déjà été réalisé !

D'abord, merci. Merci de votre confiance pour dépasser les clivages traditionnels et redonner du sens à la politique. Pour reconstruire le lien de confiance entre les Français et leurs représentants politiques. Pour lutter contre le développement à deux vitesses des territoires ruraux et métropolitains. Pour défendre un service public efficace. Pour bâtir une France du pouvoir d'achat et de l'emploi, de l'innovation et de la modernité. Pour refonder l'Europe.

Si cette élection m'a conduit à démissionner, non sans émotion, de mon mandat de maire de L'Argentière-La Bessée, elle m'a également conduit à devenir rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale, un poste convoité et exigeant.

Dès mon entrée en fonction une série de mesures fiscales fortes a été votée pour renforcer le pouvoir d'achat des ménages aux revenus modestes et moyens. Tel le dégrèvement de taxe d'habitation sur la résidence principale. Telle l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation représentant 1,1 milliard d'euros en faveur de l'ensemble des ménages assujettis.

Malgré une charge de travail parfois démesurée à l'Assemblée, je tiens à être présent en circonscription dès que l'opportunité se présente. Je continue à défendre avec la même vigueur les dossiers locaux, au premier rang desquels le douloureux problème des migrants notamment mineurs dans notre région frontalière.

Vous en trouverez un aperçu dans cette première lettre de la XV^e législature.

Je vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année 2017 et une bonne et heureuse nouvelle année 2018.

Joël Giraud

FISCALITÉ / BUDGET

Joël Giraud nommé rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale

Suite à sa réélection le 18 juin, Joël Giraud a été désigné candidat à la fonction de rapporteur général de la commission des finances par ses collègues membres du groupe La République En Marche, puis proclamé à ce poste par la commission le 29 juin. Le rapporteur général joue un rôle central puisqu'il étudie les projets de textes afin de présenter au nom de la commission des finances ses observations et amendements à telle enseigne que de nombreux médias l'ont souvent appelé le ministre bis du budget.

Depuis sa nomination, les travaux de la commission des finances ont été bon train. De nombreuses auditions ont eu lieu : anciens ministres de Bercy, Banque de France, Direction du Budget, Direction Générale du Trésor, sur les participations de l'État, sur le plan de lutte contre l'évasion fiscale de l'OCDE, etc., tout autant d'acteurs de premier plan de la vie économique et financière française, interrogés dès l'été.

Parallèlement, la commission des finances s'est saisie pour avis à l'initiative de Joël Giraud de plusieurs articles des lois de confiance dans la vie politique, notamment celui qui crée une « banque de la démocratie » chargée de consentir des prêts, avances ou garanties aux partis et groupements politiques et aux candidats aux élections. Cette saisine a donné lieu à un avis du député des Hautes-Alpes disponible ici : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/rapports/r0103.asp>.

Le 5 juillet, Joël Giraud a également émis un avis au nom de la commission des finances concernant le report en 2019 du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, disponible ici : http://www.assemblee-nationale.fr/15/rapports/r0018.asp#P186_14319. Le rapporteur général a également publié deux rapports majeurs à l'été : sur la loi de Règlement et d'approbation des comptes publics 2016 disponible ici : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/rapports/r0097-tl.asp>, ainsi que sur l'orientation des finances publiques disponible ici : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/rap-info/i0096.asp>.



La partie recettes du projet de loi de Finances pour 2018

Le principal texte examiné par Joël Giraud depuis sa nomination comme rapporteur général est bien entendu le projet de loi de Finances pour 2018 (PLF 2018). Joël Giraud a déposé et fait adopter de nombreux amendements à la partie recettes du PLF : 96 amendements dont 48 du groupe En Marche (42 de Joël Giraud), 24 de la commission des finances et 16 du Gouvernement notamment, ont été intégrés à la partie recettes tandis que la partie dépenses est toujours à l'examen à l'Assemblée nationale. Le député a publié trois rapports sur ce texte, disponibles ici : http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/fiche/OMC_PA267336.

Zones rurales

Fidèle à ses engagements, Joël Giraud a particulièrement œuvré à faire progresser la fiscalité des zones rurales. Par exemple, afin d'atténuer l'impact de la sortie des zones de revitalisation rurales de nombreuses communes depuis ce 1^{er} juillet, les député(e)s ont voté l'amendement Giraud qui maintient jusqu'au 31 décembre 2019 le bénéfice du dispositif aux communes qui en sont sorties et qui ne sont pas déjà couvertes par la loi Montagne de 2016. Les député(e)s ont également voté sur proposition du rapporteur général un accès renforcé de 20 millions d'euros des Chambres de Commerce et d'Industrie situées en zones très rurales, au fonds de péréquation versé par CCI France aux Chambres de Commerce et d'Industrie régionales en étendant le critère d'éligibilité. De plus, afin de faciliter les reprises familiales des entreprises en zone de revitalisation rurale, le texte a été enrichi d'un

dispositif qui limite l'exclusion du bénéfice de l'exonération des transmissions familiales à la seconde transmission et aux suivantes : la première transmission familiale pourra dorénavant bénéficier de l'exonération, même si cette dernière s'est déjà appliquée avant la reprise. Enfin, dans un souci de simplification et d'égalité de traitement des agriculteurs, les député(e)s ont voté suivant l'avis de Joël Giraud que les seuils de rattachement des activités commerciales et non commerciales (50 000 euros et 30 %) et ceux permettant le rattachement des activités de production d'électricité éolienne ou photovoltaïque (100 000 € et 50 %) aux bénéficiaires agricoles, soient modifiés pour les porter uniformément à 50 % des recettes tirées de l'activité agricole et à 100 000 euros, ce qui favorisera la pluriactivité.

Solidarité – personnes âgées

Dans le contexte de l'augmentation de la CSG, les député(e)s En Marche ont voté en séance publique que le montant du dégrèvement de taxe d'habitation, calculé au titre du logement occupé par le pensionnaire d'une maison de retraite, devra lui être restitué sous la forme d'une réduction (ou d'un remboursement) du montant mis à sa charge en contrepartie des prestations fournies par la maison de retraite. Autre mesure qui concerne les personnes âgées : les député(e)s de la majorité ont amendé le texte pour maintenir en 2017 l'exonération de taxe d'habitation et de dégrèvement de contribution à l'audiovisuel public au bénéfice des foyers qui auraient dû, cette année, bénéficier des dispositions de lissage de sortie d'exonération, s'agissant de contribuables qui avaient été pénalisés entre autres par la suppression de la demi-part des personnes veuves.

La nouvelle méthode de contractualisation avec les collectivités

En témoignage de la confiance retrouvée, la loi de Programmation des finances publiques fixe une trajectoire stable des concours financiers aux collectivités sur la période 2018-2022, à l'inverse des baisses annuelles substantielles de dotations qu'elles subissaient chaque année.

De plus, dans les années à venir, l'État conclura des contrats avec les 317 collectivités les plus importantes en nombre d'habitants, représentant les deux tiers de la dépense locale, afin

de déterminer les objectifs d'évolution et les modalités selon lesquelles sera assuré le respect de ces objectifs afin que les collectivités territoriales participent à l'effort global de maîtrise inédite de la dépense publique. Ainsi le rural, le très rural et le périurbain seront préservés après des années de souffrance au travers de charges parfois indues. Le projet de loi prévoit deux objectifs : une évolution annuelle des dépenses de fonctionnement limitée à 1,2 % et une réduction annuelle du besoin de financement de 2,6 milliards d'euros, soit un total de 13 milliards d'euros pendant la durée du quinquennat.

Enfin, en loi de Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, les député(e)s ont voté à l'initiative de Joël Giraud et de plusieurs de ses collègues, l'exclusion du FCTVA et de la fraction de TVA des plafonds de concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, permettant ainsi de ne pas compenser sur d'autres concours financiers la progression probable de ces deux agrégats.



Préservation des moyens du sport pour tous

Dès l'adoption du projet de loi de Finances pour 2018 en Conseil des ministres, Joël Giraud a appelé l'attention du Gouvernement sur la situation du Centre national pour le développement du sport (CNDS) à l'aune des Jeux Olympiques de Paris 2024 et des besoins criants de financement territorial que connaît le sport pour tous. Devant l'insistance des député(e)s en séance publique, le Gouvernement s'est engagé le 21 octobre

à prévoir un rattrapage en fin d'année dans le cadre du Collectif budgétaire au bénéfice du CNDS, à hauteur de « 20 à 30 millions d'euros ». Ce qui représente une forme d'« annulation de la dette » du Centre. Puis, le 2 novembre en séance, le Gouvernement a créé par amendement une ligne de crédits propre aux Jeux Olympiques Paris 2024 et ainsi modifié la maquette budgétaire, afin de préciser dans les faits que la préparation de l'accueil des Jeux n'aura pas d'incidence financière sur les ressources du CNDS. Cette modification de la maquette budgétaire permettra de surcroît de tracer la dépense relative aux JO et permettre l'information du Parlement. Et effectivement, lors de l'examen du Collectif budgétaire de fin d'année 27 millions d'euros supplémentaires ont été apportés par le Gouvernement via un relèvement du plafond de la taxe affectée au CNDS. Un geste à la hauteur des exigences et des ambitions françaises en faveur du sport pour tous, et qui permettra la reprise de dossiers qui avaient dû être écartés faute de moyens.

Évaluation de la suppression de l'Impôt de solidarité sur la fortune et mesures d'ajustement

Le remplacement de l'Impôt de solidarité sur la fortune par l'Impôt sur la fortune immobilière est une des réformes fortes proposées par le Gouvernement dans le projet de loi de Finances pour 2018. Cette réforme historique doit redynamiser l'économie et stimuler l'investissement dans les entreprises françaises, ainsi qu'assurer une plus grande attractivité de notre pays pour les entrepreneurs et porteurs de projets entrepreneuriaux. Compte tenu de l'importance des sommes en jeu, du besoin de financement et d'investissement dans les entreprises et PME françaises et de la sensibilité historique de cette réforme, les



député(e)s ont voté le principe d'une évaluation et d'un suivi du dispositif, proposé par le rapporteur général. Joël Giraud a également usé de son pouvoir constitutionnel pour demander au ministre de l'économie et des finances Bruno Le Maire, l'impact de ces mesures sur le budget de l'État.

Afin de compenser en partie la suppression de l'ISF, Joël Giraud a proposé et fait voter plusieurs ajustements sur les produits de luxe, comme les grands navires de plaisance, les voitures de sport, et sur la cession des objets précieux comme l'or, le platine, l'argent, les débris de métaux précieux, etc.

Sanctuarisation des anciens crédits de « réserve parlementaire »

Suite à la suppression de la « réserve parlementaire » dans la loi pour la Confiance dans la vie politique, Joël Giraud a œuvré avec de nombreux collègues de la majorité pour sanctuariser les anciens crédits au bénéfice des associations locales et des collectivités, afin qu'ils ne soient pas perdus. Aussi, le rapporteur général a constitué un groupe de travail transpartisan qui a rendu ses conclusions fin septembre, menant au dépôt et à l'adoption d'un amendement de crédit à hauteur de 25 millions d'euros au bénéfice des associations locales le 2 novembre. À force de persuasion, le député a convaincu le Gouvernement de mettre des crédits frais supplémentaires. Un décret relatif aux modalités de répartition de ces crédits associatifs est en cours d'élaboration. Joël Giraud négocie pour que celui-ci prévoie une répartition départementale via des comités locaux transparents, à l'image de ce qu'est la commission DETR.

Concernant les crédits dont les collectivités bénéficiaient au titre de la réserve parlementaire, Joël Giraud, a recyclé mercredi 15 novembre avec l'accord du Gouvernement, 50 millions d'euros des anciennes réserves qui ont été intégrés à la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR, gérée par les préfets de département et qui finance les projets des communes et intercommunalités rurales. Cette démarche, portée conjointement par les rapporteurs LaREM Christophe Jerretie, Jean-René Cazeneuve et Paul Molac, vise à améliorer la gouvernance et la transparence de la programmation de l'investissement public local, au plus proche des territoires. Ainsi l'enveloppe consacrée à ces projets va augmenter dès 2018 par exemple de 547 000 euros dans les Hautes-Alpes.

Simplification de la taxation des plus-values des artisans, commerçants et agriculteurs

Dans le cadre du débat sur la création du « prélèvement forfaitaire unique » à 30 %, les député(e)s En Marche ont tenu à ouvrir ce dispositif au bénéfice des artisans, commerçants et agriculteurs, pour leurs plus-values professionnelles imposables à l'impôt sur le revenu.



Garanties pour le Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale

Les député(e)s ont voté en séance publique sur proposition de Joël Giraud, que l'intégralité des contributions à la formation professionnelle sera reversée au Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale (FAFCEA), sans aucun reversement au budget général de l'État, contrairement au texte initial qui prévoyait un reversement au budget de l'État de 6,8 millions d'euros.

Environnement

De nombreuses mesures écologiques ont été votées par les député(e)s lors de l'examen de la première partie, et notamment la prorogation d'un an du dispositif de suramortissement appliqué sur l'achat de véhicules de 3,5 tonnes et plus roulant au gaz naturel pour véhicules et biométhane carburant, participant ainsi à l'objectif fixé pour 2030 de 10 % de poids lourds roulant au GNV. De plus, les véhicules roulant au GPL ne produisant pratiquement pas de particules et très peu d'oxydes d'azote, les député(e)s En Marche ont voté le maintien du montant des taxes sur le GPL au niveau de celui qui était en vigueur en 2017 jusqu'en 2022, annulant donc

l'augmentation proposée par le Gouvernement. Enfin, les député(e)s ont adopté un dispositif permettant l'émission de certificats pour tous les biocarburants, sans pour autant les inclure dans l'assiette du prélèvement supplémentaire de la taxe générale sur les activités polluantes TGAP. Ces biocarburants doivent permettre de renforcer l'indépendance énergétique et protéique de la France et de l'Union européenne, tout en offrant de nouveaux débouchés à l'agriculture française, ainsi que contribuer à réaliser d'ici 2020 les objectifs européens d'énergie renouvelable dans le secteur des transports et d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique total.

Joël Giraud aménage la surtaxe exceptionnelle sur les grandes sociétés

Joël Giraud a fait adopter en séance publique lundi 6 novembre, avec l'accord du Gouvernement, un amendement visant à lisser la surtaxe exceptionnelle sur les grandes sociétés. En effet, comme toute imposition dont l'assujettissement dépend du niveau de chiffre d'affaires, les deux contributions proposées auraient entraîné d'inévitables effets de seuil. Ainsi, l'amendement du rapporteur général permet de limiter autant que possible ces effets de seuil en atténuant le taux de chacune des deux contributions pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 1,1 milliard d'euros pour la première contribution, et entre 3 et 3,1 milliards d'euros pour la seconde. Avec un rendement de cette surtaxe évalué à 5,4 milliards d'euros, dont 4,8 versés en acompte avant fin décembre, le solde restant de 5 milliards étant supporté par l'État, le déficit budgétaire en 2018 est réévalué à 2,8 % au lieu de

2,6 %, permettant de maintenir l'engagement de réduction en deçà du seuil critique de la zone euro des 3 points de PIB.

Joël Giraud représente le Parlement en Estonie

Fin octobre, Joël Giraud s'est rendu à Tallinn en Estonie en vue de la Conférence sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne, un cadre de coopération et de discussion entre les Parlements nationaux et le Parlement européen dans les affaires financières, budgétaires et économiques. Lors de la Conférence, Joël Giraud a eu l'occasion de rappeler l'hostilité de la France au système des rabais sur les contributions des pays mis en place avant tout pour la Grande-Bretagne. La France est en effet déjà pénalisée comme principal contributeur au rabais britannique mais d'autres pays (Pays-Bas, Suède, Autriche et Danemark) bénéficient aussi d'un rabais forfaitaire et certains cumulent ou bénéficient de taux d'appels réduits de TVA ! Le rapporteur général français a donc demandé à la Commission européenne de réduire voire de supprimer ce système de rabais. Le commissaire européen au budget Günther Oettinger a confirmé son intention de tendre à la suppression de tous ces rabais pour la période 2021 – 2028, tout en confessant que plus personne à la commission ne sait comment ils sont calculés ! Rappelons que la contribution de la France au budget de l'UE dépasse les 6 milliards d'euros.

Monica Michel, membre de la commission des affaires européennes, Éric Woerth, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale et Joël Giraud



EUROPE / INTERNATIONAL



Mise en œuvre du CETA : Plan d'action du Gouvernement

Après la remise du rapport de la commission d'experts indépendants nommée par le Gouvernement et chargée d'évaluer les risques sanitaires et environnementaux liés au CETA (traité commercial de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne) une décision d'élaborer un plan d'action afin d'assurer une mise en œuvre du CETA offrant toutes les garanties nécessaires à tous les citoyens a été programmée. Ainsi les député(e)s de LaREM ont mis en place un groupe de travail pour contribuer activement à ce plan. De ce travail 28 propositions ont été adressées au Gouvernement et sont regroupées sous quatre objectifs visant à :

- Sécuriser la mise en place du CETA, notamment sur les plans sanitaire et environnemental.
- Compléter l'accord par des dispositions relatives aux enjeux climatiques.
- Accompagner les filières sensibles comme l'élevage, bovin notamment.
- Assurer une réelle transparence et un contrôle démocratique sur l'ensemble des négociations commerciales présentes et à venir.

Le plan présenté le 25 octobre 2017 reprend plusieurs de ces recommandations. Quoiqu'il en soit les parlementaires ont décidé de maintenir leur groupe de travail jusqu'à la ratification du traité. En amont de tout cela Joël Giraud et ses collègues avaient déposé une proposition de résolution européenne pour

que la France s'oppose à toute application provisoire de l'Accord économique et commercial global avec le Canada c'est-à-dire d'attendre que toutes les procédures de ratification nationales soient clôturées, afin d'entendre la voix des citoyens européens, avant une éventuelle entrée en vigueur de l'accord. La vigilance et la détermination de Joël Giraud dans le suivi de ce dossier sont les vecteurs de son devoir d'instaurer une mondialisation qui respecte les hommes et la nature avec des règles et par conséquent une régulation économique.

Travailleurs détachés : Les député(e)s français et les gouvernements européens à l'unisson dans la lutte contre le dumping social

Les député(e)s de la commission des affaires européennes ont adopté mi-octobre à une large majorité, une résolution sur les travailleurs détachés, prouvant ainsi la détermination des député(e)s LaREM à agir contre le dumping social. Dans la foulée, un accord ambitieux a été trouvé sur les règles du détachement des travailleurs, à l'issue du conseil EPSCO qui a réuni les ministres du travail des 28 États membres de l'UE.

L'objectif : Mieux protéger les droits des travailleurs, lutter contre la fraude ou le dumping, plafonner la durée du détachement à 12 mois, consacrer le principe « à travail égal, salaire

égal », en prenant en compte tous les éléments de la rémunération et pas seulement le salaire minimum pour éviter une course aux bas salaires, lutter contre les abus et les fraudes.

En clair, aujourd'hui, un travailleur peut être recruté par une entreprise de BTP en Pologne et envoyé directement en France pour un chantier en ayant comme seule garantie le SMIC français. Demain, pour éviter toute concurrence déloyale, ce même travailleur devra justifier que sa société ne sert pas qu'à détacher des travailleurs (affiliation minimum de 3 mois à la sécurité sociale locale avant de pouvoir être détaché), il ne pourra pas effectuer en France une mission de plus de 12 mois et surtout il devra être payé exactement comme un salarié français.

La directive révisée s'appliquera à tous les secteurs y compris celui des transports.

Cet accord est une première étape importante vers d'autres réformes notamment la signature d'un accord de coopération entre plusieurs pays européens et la création d'une Autorité Européenne du Travail.

Ainsi, le Gouvernement s'engage politiquement au niveau européen et poursuivra son travail sur la taxation du numérique, la création d'un ministère européen des finances et d'un budget de la zone euro.



SOCIAL / SOCIÉTAL

Fin de vie dans la dignité : Joël Giraud espère une avancée sociétale majeure

Fidèle à ses convictions sur ce sujet, Joël Giraud a cosigné une proposition de loi du député LaREM du Rhône Jean-Louis Touraine portant sur la fin de vie dans la dignité. C'est un sujet sur lequel il a souvent eu l'occasion de s'exprimer rappelant que, même si elle représente un pas en avant, la loi Claeyss-Leonetti du 3 février 2016 sur les droits des personnes en fin de vie selon lui ne va pas assez loin, Joël Giraud étant clairement favorable au droit pour un patient qui se sait condamné, de décider en pleine conscience d'arrêter de souffrir, de prendre le temps de se séparer de ses proches plutôt que de s'exposer à une déchéance physique et mentale que la sédation profonde, désormais autorisée par la loi, n'évite absolument pas. À travers ce nouveau texte, il s'agit de poser un cadre et d'ouvrir de nouveaux droits afin que chaque individu puisse faire un choix libre et éclairé au regard de ses convictions. Il s'agit aussi, de mettre fin à une hypocrisie, c'est-à-dire l'assistance active à mourir de la part d'un médecin. Rappelons que de nombreux pays, tels la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg ou le Québec ont déjà légiféré, les premiers depuis plus de dix ans, en faveur d'une assistance médicalisée active à mourir. Les dispositifs mis en place par ces pays, comparables à celui proposé par ce texte, n'ont jamais été remis en cause témoignant ainsi qu'ils répondent à une demande de la population. La proposition vise à insérer un article au code de la santé publique afin d'instaurer un dispositif strict qui garantit le respect du choix du patient et impose aux médecins des procédures rigoureuses. Cette aide médicalisée active doit aussi être strictement et précisément encadrée, et la demande doit être instruite par un collège de trois médecins afin d'en apprécier le caractère libre, éclairé, réfléchi et explicite. Après un délai de quatre jours pour confirmer la volonté du

patient l'assistance médicalisée active à mourir doit pouvoir être réalisée soit par le patient lui-même et en présence du médecin, soit par le médecin. Enfin, l'intégralité de la procédure doit être versée au dossier médical du patient l'intéressé pouvant à tout moment révoquer sa demande. Le député des Hautes-Alpes compte sur le bon sens de ses collègues pour mettre en place une avancée sociétale qu'il considère majeure.

Travail saisonnier : la ministre du travail confirme à Joël Giraud un renforcement du droit des salariés

Début octobre, Joël Giraud adressait un courrier à la ministre du travail, Muriel Pénicaud pour lui demander de programmer dans les meilleurs délais le vote de l'ordonnance « travailleurs saisonniers » qui vient compléter les dispositions de la loi Travail en matière de reconduction et de détermination de l'ancienneté des salariés sous contrats saisonniers. Publiée au Journal Officiel du 28 avril 2017 ce projet de loi de Ratification devait être déposé devant le Parlement avant la fin du mois d'octobre en vertu de l'article 86 de la loi Travail. En réponse, la ministre a fait savoir au député des Hautes-Alpes que le texte examiné mi-octobre au Conseil des ministres avait été déposé à l'Assemblée nationale. Il s'agit donc du projet de loi ratifiant et modifiant l'ordonnance n° 2017-647 du 27 avril 2017 relative à la prise en compte de l'ancienneté dans les contrats de travail à caractère saisonnier et à leur reconduction. Cette nouvelle mesure, promise dans le cadre de la loi Montagne, permettra de sécuriser la situation des travailleurs saisonniers dans les branches dans lesquelles l'emploi saisonnier est particulièrement développé, si celles-ci n'ont pas négocié de mesures prenant en compte l'ancienneté des salariés et définissant des modalités de reconduction des contrats d'une saison à l'autre. Le texte précise également les modalités de reconduction du contrat saisonnier. 17 branches, dont notamment l'hôtellerie de plein air, les hôtels, cafés et restaurants, le tourisme social et familial et les espaces des loisirs, d'attractions et culturels, bénéficieront de ces dispositions. Plusieurs milliers d'emplois sont ainsi concernés par ces dispositions qui permettront de renforcer les droits des salariés sous contrat saisonnier. En favorisant la reconduction des emplois d'une année sur l'autre sans rigidifier les relations du travail, ces mesures contribuent au

développement des compétences des salariés et participent à l'amélioration de la qualité du travail. En sécurisant l'emploi des salariés saisonniers, ces mesures facilitent leur insertion dans la vie sociale et locale, profitant également à un certain nombre de territoires ruraux, notamment en montagne, du fait notamment de leur sédentarisation.

Joël Giraud se félicite de cette avancée dont il s'est également réjoui avec ses collègues du Conseil national de la montagne à l'occasion de la réunion de la Commission permanente qu'il a présidée le 23 novembre. Un beau cadeau pour la montagne en hommage au père fondateur de la loi Montagne, Robert De Caumont.

Joël Giraud demande au Gouvernement de s'engager sur l'économie sociale et solidaire

Toujours attentif au développement du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), le député des Hautes-Alpes a posé une question écrite, à l'attention du ministre de la transition écologique et solidaire afin de l'interpeller sur la représentation de l'ESS au sein du Gouvernement. Rappelons que Joël Giraud avait présenté et fait adopter en mars 2016 une proposition de loi relative à la rémunération du capital des sociétés coopératives, une avancée très attendue par le secteur. L'ESS représente près de 10 % de notre PIB et plus de 14 % de l'emploi privé. Elle regroupe les entreprises sous forme associatives, coopératives, mutuelles ainsi que les entreprises sous agrément. Elles opèrent dans le domaine du social, du médico-social, de l'économie circulaire, du sport, de la culture ou encore du tourisme. Ces entreprises ont toutes un point commun : elles mettent leur activité économique au profit de l'intérêt général, en renforçant le tissu social de nos territoires. Avec une croissance en emplois de 23 % en 10 ans, cette économie constitue le plus grand vivier d'emplois socialement utiles de notre pays. Dans les Hautes-Alpes on comptait en 2015 plus de 6000 emplois dans l'ESS dans près de 900 établissements et ce secteur est en pleine expansion. Considérant que le développement de l'ESS figure bien dans les prérogatives du ministère, Joël Giraud a souhaité connaître les dispositions envisagées pour doter l'économie sociale et solidaire d'une feuille de route ambitieuse au cours de ce quinquennat, en accord avec les engagements pris par le Président de la République.



LA BATAILLE DU RAIL

Les députés Pascale Boyer et Joël Giraud reçus au ministère des transports

Le 31 juillet dernier les trois parlementaires du département ont saisi conjointement la ministre des transports Elisabeth Borne sur la dégradation de la desserte ferroviaire des Hautes-Alpes. Les deux députés ont été reçus mi-septembre au ministère par Julien Dehornoy, Directeur adjoint de cabinet de la ministre, la sénatrice n'ayant pu être présente.

Les parlementaires avaient alerté la ministre sur plusieurs points. En premier lieu l'avenir de la ligne Gap Grenoble pour laquelle le ministère a confirmé le maintien des engagements financiers de l'État dans le cadre du contrat de plan avec la Région Rhône-Alpes, engagements qui attendent que la Région se positionne sur ses priorités pour que les 20 millions de travaux très urgents puissent débuter. Le ministère va donc relancer la Région mais aussi la SNCF, Joël Giraud ayant fait observer le risque qui pèse sur l'exploitation de cette ligne si le projet de fermeture de la gare de Lus la Croix Haute point de croisement stratégique se concrétise. La grève à SNCF Réseau Valence qui a pénalisé le train de nuit pendant des mois et la non-gestion des incidents dans la vallée de la Drôme par la SNCF entraînant des retards sur le train de nuit Paris-Briançon, incidents que la SNCF a caché à sa tutelle, ont aussi été évoqués. Enfin la suppression des trains supplémentaires de nuit Paris-Briançon en haute saison hivernale malgré l'engagement du précédent Gouvernement de maintenir pour la durée de la convention le volume de trains de nuit supplémentaires, engagement qui reprenait ceux de la SNCF dans les réunions de concertation locale a été le point d'orgue de cette réunion et le ministère va enquêter sur la disponibilité de voitures couchettes pour assurer cette prestation, qui devra être financée car elle n'a pas été prévue dans le budget.

Suppression de 5 TER domicile travail entre Gap et Briançon

Asphyxiant un peu plus la mobilité haut-alpine, la Région a décidé de supprimer 5 TER domicile travail entre Gap et Briançon à partir du 25 novembre, pour les remplacer par des cars, après avoir effectué des travaux de modernisation sur la ligne à hauteur de 20 M€. Joël Giraud s'est exprimé sur cette politique qu'il qualifie de régressive eu égard aux spécificités d'un territoire de montagne, incitant une grande partie des usagers à reprendre leur voiture face aux près de deux heures de trajet en

car entre Gap et Briançon. Plus grave, des correspondances se retrouvent fortement impactées. Joël Giraud a ainsi saisi par courrier le 5 décembre l'exécutif régional au sujet de la suppression de ces TER et de l'évolution du service ferroviaire à partir du 10 décembre. Il est souligné qu'un aller-retour Briançon-Valence a été tracé sans correspondance TGV à Valence, le rendant inutile et que l'un des cinq allers-retours domicile travail Gap-Briançon supprimés concentrait près de 300 voyageurs certains jours.



Réservation des trains de nuit : lettre à la ministre

Face aux nombreuses plaintes d'usagers, élus et professionnels du tourisme concernant l'impossibilité de réserver les trains Intercités Paris-Briançon pour les fêtes de fin d'années, Joël Giraud a écrit le 10 novembre une lettre à la ministre des transports pour l'alerter vivement de la situation. Si l'État a réitéré sa volonté ferme de maintenir la ligne, l'impossibilité de réserver un trajet pour Noël mi-novembre a été jugée inadmissible. La ministre est intervenue auprès de la SNCF et a suivi le dossier du train de nuit hebdomadairement. Dans ce même courrier, Joël Giraud a également rappelé la nécessité que l'État respecte son engagement de maintien des trains supplémentaires en haute saison hivernale afin de ne pas handicaper gravement l'activité touristique du territoire et alors même que les trains réguliers n'étaient pas encore commercialisés pour les fêtes de fin d'année. Il a enfin demandé au ministère des garanties concernant l'avenir de la gare TGV d'Oulx, relativement au développement du Lyon-Turin, dont une diminution de la desserte serait extrêmement préjudiciable au territoire.

À la suite d'une nouvelle pagaille en gare de Paris Montparnasse, la ministre a convoqué le 4 décembre Patrick Jeantet, Président directeur général de SNCF Réseau. Joël Giraud a saisi l'occasion pour demander à la ministre d'ajouter le cas du train de nuit Paris-Briançon à la liste des griefs. À l'issue de la rencontre, Elisabeth Borne a rappelé

Joël Giraud pour lui indiquer que 100% des sillons demandés avaient été octroyés par SNCF réseau et l'a informé demander sur le champ à SNCF mobilités d'assurer l'ouverture à la réservation de ces trains. Un certain nombre de trains de nuit jusqu'en mars étaient alors le jour même ouverts à la réservation ; celui très attendu du 22 décembre au départ de Paris, jour de départ des vacances, l'était à partir du 6 décembre.

Ateliers de Veynes dans le cadre des Assises nationales de la mobilité

Le Collectif de l'Étoile ferroviaire de Veynes et le réseau associatif ont organisé le 25 novembre, dans le cadre des Assises nationales de la mobilité, une réunion de travail sur l'accessibilité ferroviaire des Alpes du Sud, co-présidée par le député Joël Giraud et le maire de Grenoble, Éric Piolle. 170 personnes, parlementaires, élus, associations étaient réunis pour sauver les « petites lignes » dont la ligne Grenoble-Gap ou le train de nuit Paris-Briançon. Joël Giraud a lancé les hostilités sous les applaudissements : « Sur les trains "pointe neige", la ministre de l'écologie Ségolène Royal et celui du transport Alain Vidalies ont répété que la commande était faite pour les trains supplémentaires. Et au dernier moment, la SNCF et la direction générale des transports ont décidé, seuls, dans leur bureau, de supprimer cette commande. Ça veut dire qu'il faut changer les gens à la tête de la SNCF et ça veut dire aussi qu'aujourd'hui on est arrivé au terme d'un système. » Au-delà des constats tristement partagés, il s'est agi de proposer des solutions pour garantir la pérennité et le développement de l'étoile ferroviaire de Veynes et de ses 5 branches, le maintien de tous les lieux de croisements dont Lus-la-Croix-Haute et la Brillane-Oraison, la sauvegarde de la ligne Nice -Tende -Cuneo -Turin, et la pérennisation des trains de nuit Paris - Briançon et Paris - Nice. Regrettés de l'assemblée, les régions AURA et PACA, Autorités Organisatrices pour les TER, l'État, Autorité Organisatrice pour le TET et la SNCF étaient les grands absents de ces débats.



AGRICULTURE

Protection des troupeaux

Dès la nomination du nouveau Gouvernement et devant la recrudescence des attaques de loup sur notre département, le député des Hautes-Alpes s'était entretenu à plusieurs reprises avec son ami Jacques Mézard, alors ministre de l'agriculture et de l'alimentation (aujourd'hui ministre de la cohésion des territoires). Ce dernier s'était dit très préoccupé par la situation des éleveurs dont les troupeaux font l'objet d'attaques de plus en plus nombreuses par le loup, dans les Alpes mais aussi dans le sud du Massif Central qu'il connaît particulièrement bien, comme sénateur du Cantal. Le ministre de l'agriculture avait alors confirmé à Joël Giraud la mise en place de tirs renforcés* pour deux loups supplémentaires d'ici le 30 juin et qu'il entendait maintenir à minima l'effectif de 40 loups sur la nouvelle campagne ouverte au 1^{er} juillet.

*** Le tir de défense renforcée est une opération qui réunit plusieurs tireurs simultanément. Il est beaucoup plus efficace que le tir de défense qui doit être réalisé par une seule personne à la fois. Les éleveurs craignaient que ce soit cette dernière option qui soit retenue : tel ne fut donc pas le cas.**

En juillet, Édouard Pierre et Damien Gerby, des Jeunes agriculteurs (JA 05), ont rencontré le nouveau ministre de l'agriculture Stéphane Travert accompagnés du député Joël Giraud. L'occasion pour les JA de faire un état des lieux sur le travail en montagne et le problème du loup, notamment les attentes de la profession sur l'augmentation du quota de tirs et la nécessité de bénéficier de tirs de défense toute l'année.

En séance des questions au Gouvernement du mois d'août, Stéphane Travert a rappelé l'importance du pastoralisme sur le plan touristique, de la biodiversité et des filières agricoles de qualité et a déclaré ne pouvoir passer sous silence la détresse des agriculteurs. Aussi, en étroite concertation avec le ministre de la transition écologique et solidaire, des solutions seront



Joël Giraud, Stéphane Travert, Édouard Pierre et Damien Gerby

apportées. Son ministère doit réaliser une étude prospective sur l'avenir du pastoralisme en présence du loup afin d'élaborer le prochain plan national loup 2018/2022. Pour Stéphane Travert, il est nécessaire de sortir de l'approche comptable du nombre de prélèvements mensuels qui embrase le débat public au moment de la publication des arrêtés. Il faut aller vers une approche pluriannuelle beaucoup plus fine qui prenne en compte l'ensemble des territoires, en concertation avec les acteurs concernés. « *L'objectif est double : tendre vers le zéro attaque tout en préservant notre biodiversité à laquelle nous sommes attachés.* »

À la veille de la manifestation des agriculteurs contre le plan national loup à Lyon le 9 octobre, Joël Giraud a convié les médias à un point presse. Il a expliqué qu'il avait obtenu de l'Élysée l'organisation d'une réunion collégiale d'arbitrage le 8 novembre dernier sur le plan national loup, en présence des conseillers spécifiques en agriculture et développement durable du Président de la République. En sa qualité de Président de la Commission permanente du Conseil national de la montagne Joël Giraud a précisé les points qui découlent de la loi Montagne et qui ont été abordés lors de cette rencontre. Le premier est lié au retour à la base, ce qui signifie d'abattre des loups où il y a des attaques, Joël Giraud tient à ce que la présence des loups baisse. Par ailleurs Joël Giraud estime que ce sont les préfets du département qui doivent avoir la main mise sur la détermination des zonages de prédation. Le dernier point est lié à la population de loups hybrides, Joël Giraud souhaite que les loups tués soient soumis à des prélèvements et des

analyses de façon systématique et que seuls les vrais « canis lupus » soient décomptés.

À l'initiative de Joël Giraud, Patrick Strzoda, directeur de cabinet du Président de la République, accompagné de trois conseillers, a reçu huit député(e)s des territoires de montagne à l'Élysée le mercredi 8 novembre pour s'entretenir sur les problématiques relatives à la présence du loup. Cette rencontre est intervenue dans la phase décisive de l'élaboration du plan national d'action mis en œuvre au premier trimestre 2018. Patrick Strzoda a assuré que l'ensemble des arguments des parlementaires seront pris en compte et que la détresse émanant des territoires est entendue, s'agissant du rééquilibrage des politiques publiques en faveur de l'élevage en montagne.



Émilie Bonnard (Savoie), Emmanuelle Fontaine-Domeizel (Alpes de Haute Provence), Marie-Noëlle Battistel (Isère), Arnaud Viala (Aveyron), Joël Giraud (Hautes-Alpes), Pierre Morel-A-L'Huissier (Lozère), Pascale Boyer (Hautes-Alpes) et Vincent Rolland (Savoie)

Agriculture de montagne : irrigation gravitaire

Suite à la montée au créneau de Joël Giraud sur la spécificité des ressources en eau en montagne, le ministère de la transition écologique et solidaire l'a informé en juillet dernier de l'avancée du texte d'application souhaité lors de l'élaboration de l'acte 2 de la loi Montagne et lors de la présentation de son rapport en septembre 2015 pour la « préservation des ressources en eau et maintien d'une agriculture montagnarde ». Ce projet de décret prévoit la création d'un 4^e cas de cours d'eau au fonctionnement atypique en région méditerranéenne afin de permettre la conciliation entre la gestion équilibrée de la ressource en eau et certains usages comme les prélèvements pour l'eau potable ou l'irrigation gravitaire. En attendant la validation de ce texte par le Conseil d'État le ministre a envoyé une circulaire aux préfets concernés pour qu'ils prennent en compte le contexte particulier de l'irrigation à partir des cours d'eau des montagnes sèches méridionales et du caractère patrimonial de l'irrigation gravitaire en adaptant les conditions d'application du régime des débits minimum biologiques qui leur est applicable.

En tout état de cause, en attendant la publication de ce décret, le ministre a demandé que la question des débits minimum soit gérée de manière pragmatique, en tenant compte des spécificités hydrologiques des cours d'eau.

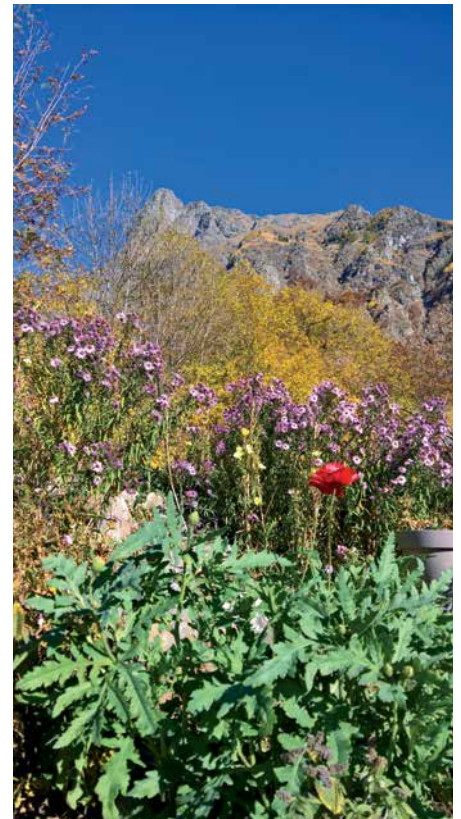


Gaz de schiste, charbon, hydrocarbures liquides et gazeux : les député(e)s franchissent une étape importante

Le projet de loi mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels a été adopté à l'Assemblée nationale en première lecture. Il constitue une étape importante dans la mise en œuvre du Plan Climat présenté le 6 juillet par Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire. Le travail de Joël Giraud et de ses collègues député(e)s du groupe LaREM a permis d'améliorer significativement le texte, notamment sur 1/ la question des hydrocarbures non conventionnels afin de s'assurer qu'en aucun cas on ne pourra, en France, exploiter un gisement de gaz de schiste ; 2/ l'interdiction du charbon et une clarification de la définition du gaz de mine pour interdire clairement l'exploration et l'exploitation du gaz de couche ; 3/ le renforcement de la transparence avec la mise en ligne de l'ensemble des demandes et des titres d'exploration et d'exploitations d'hydrocarbures liquides et gazeux, actualisée chaque semestre ; 4/ l'encadrement du droit de suite afin de limiter l'attribution de concessions accordées à l'échéance 2040. Le texte adopté est équilibré et ambitieux car il permet d'atteindre l'objectif souhaité, à savoir faire de la France le premier pays au monde à programmer, pour 2040, la fin de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures sur son territoire, tout en préservant les droits acquis et en laissant le temps aux territoires et entreprises concernés d'engager leur transition vers d'autres activités. Joël Giraud compte sur les sénateurs pour conserver à ce projet de loi le niveau d'ambition élevé que l'Assemblée nationale lui a donné.

Joël Giraud maintient et augmente l'aide à l'agriculture biologique

Le rapporteur général des finances Joël Giraud a fait adopter un amendement prolongeant le crédit d'impôt pour l'agriculture biologique, jusqu'en 2020. Ce crédit d'impôt est destiné aux entreprises agricoles dont 40 % au moins



des recettes proviennent d'activités agricoles relevant du mode de production biologique. Face à l'arrêt programmé des aides au maintien de l'agriculture biologique dans le cadre de la PAC fin 2017, et devant un marché en croissance du fait des enjeux environnementaux, le député des Hautes-Alpes a également obtenu l'augmentation l'aide de 2.500 euros à 3.500 euros pour les années 2018 à 2020. L'État avait annoncé fin septembre vouloir cesser à partir de 2018 de verser des « aides au maintien » des agriculteurs biologiques, pour privilégier les « aides à la conversion » destinées à lancer des débutants du bio. « Les aides au maintien versées après les trois premières années ont vocation à pérenniser une jeune exploitation bio. Si le marché est en essor, il n'est pas encore mature, c'est pourquoi cette aide reste précieuse pour accompagner l'évolution comportementale. » s'est exprimé Joël Giraud.



HAUTES-ALPES

Joël Giraud interroge le Président de la République sur les arbitrages budgétaires en cours relatifs aux collectivités territoriales et à la ruralité

Mardi 5 septembre, le Président de la République a convié les commissaires aux finances de l'Assemblée nationale à l'Élysée. Profitant de ce moment d'échanges, Joël Giraud a interrogé Emmanuel Macron sur le sujet des collectivités territoriales ainsi que de la ruralité dans les arbitrages budgétaires alors en cours. Le député des Hautes-Alpes a rappelé la nécessité de protéger les territoires les plus délaissés et d'attirer l'attention sur l'impact différencié des contrats aidés entre les grandes villes et les territoires ruraux et les territoires urbains.

Certes le traitement social du chômage ne peut se poursuivre uniquement avec des contrats qui sont des contrats souvent sans formation, des fins sans retour à l'emploi. Mais aujourd'hui la réalité des contrats aidés, c'est aussi le seul moyen pour, par exemple, de nombreux EHPAD dans le rural de maintenir des prix de journée qui sont bas. De la même façon, ces contrats sont aussi des moyens de garantir des services publics et des services au public dans des zones rurales très perturbées par l'absence de ces services. Et au travers du tissu associatif, c'est aussi une charge que l'État ou les départements n'ont pas à mettre en œuvre quand il s'agit, par exemple, des migrants dans des zones qui sont des zones rurales, zones rurales frontalières ou pour combattre le décrochage scolaire au fin fond des vallées de montagne, là où les mots ANRU et politique de la ville n'ont jamais été parfaitement connus.

Joël Giraud a insisté sur le fait que le non-renouvellement de ces contrats ne doit pas être brutal et que certains doivent se maintenir dans des secteurs où, tout simplement, il y a

des territoires qui ne sont pas égaux par ailleurs et qui nécessitent des politiques différenciées. C'est la grandeur de la nation, le droit à la différence. Et en effet, ce sont finalement 200 000 contrats aidés maintenus dans le secteur non-marchand en 2018 avec une priorité pour les communes rurales, les jeunes et l'urgence sanitaire et sociale.

Pour Joël Giraud, il était indispensable que dès ce PLF soit introduite plus de justice envers cette ruralité mais aussi ces petites villes pauvres qui sont nombreuses en France avec des mécanismes de péréquation qui prennent mieux en compte les surcoûts par exemple liés aux contraintes environnementales que l'on doit positiver, parce que c'est le puits de carbone de notre nation.

Des contraintes et des surcoûts liés aussi à la nécessité de suréquiper en service un certain nombre de zones pour qu'elles demeurent attractives sur le plan à la fois du tourisme, mais également de l'habitat permanent et de l'attractivité et de continuer à favoriser des regroupements de communes.

Le Président de la République, en réponse, a affirmé son souhait de mener cette concertation avec les collectivités locales et s'est dit très favorable à une différenciation de l'action publique en fonction de la réalité des territoires. La régulation des comptes et le pacte financier que porteront les ministres compétents se feront par la contractualisation avec 317 collectivités qui représentent 80 % de la dépense des collectivités locales.

Il y a plus de 36 600 communes dans notre pays. 80 % de la dépense, c'est 317 collectivités dont les départements et les régions, ce qui signifie 150 communes et intercommunalités significatives sur lesquelles le Président de la République veut porter un vrai travail de contractualisation.

Hommage de Joël Giraud à Robert De Caumont samedi 28 octobre 2017

« Il y a deux mois de cela, comme tous les habitants des Hautes-Alpes, j'apprenais, avec un décalage dans le temps par rapport à l'événement, le décès de Robert, à 88 ans.

J'ai eu, je le pense, la même réaction que vous tous : un instant de silence et cette tristesse spontanée et si évidente.

Il était parti... sur la pointe des pieds, dans l'humilité qui le caractérisait. À pas lents, un peu vouté, trouvant appui sur sa canne pour soulager un « bobo à la cheville » attrapé en skiant dans le Queyras comme il l'avait confié lors d'une interview récente, il s'en est allé non sans se retourner

une dernière fois pour saluer encore Briançon et les Hautes-Alpes qu'il aimait tant.

J'aurais voulu être à vos côtés mais la réunion interparlementaire de l'Union Européenne sur la stabilité financière requiert aujourd'hui ma présence en Estonie à Tallinn.

L'histoire de notre département se souviendra de l'Homme et aucun d'entre nous ne peut rester insensible à son parcours de vie. Natif de Paris, puis venu de Normandie après une carrière professionnelle riche, où il avait occupé des postes à haute responsabilité dans la fonction publique, Robert a posé ses valises dans notre département par amour des Hautes-Alpes et de son épouse. Il fut un ardent ambassadeur du climatisme, Jeanine ayant eu besoin de bénéficier du climat favorable du Briançonnais. Maire de Briançon de 1983 à 1991, député de cette circonscription de 1981 à 1986, il a réveillé la citadelle qu'il trouvait un peu « endormie ».

Nous connaissons évidemment tous son acharnement à défendre les services publics et l'hôpital de Briançon, la desserte ferroviaire de notre région, les emplois de Pechiney ou la vallée de la Clarée. Bien entendu, et tout le monde le sait, il a lancé le projet de l'aménagement du Prorel, inauguré, sans neige, le 11 février 1989, installant pour la première fois un terminal de remontées mécaniques en centre-ville, rattachant la ville à la station de Serre Chevalier et relançant ainsi le volet touristique d'un territoire menacé par les grandes mutations de la fin du XX^e siècle.

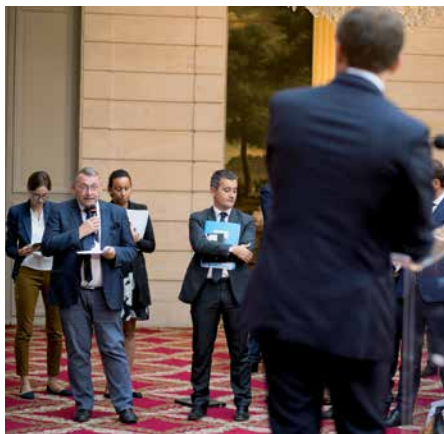
Enfin, en tant que député, il a su en 1985, faire adopter à l'unanimité du parlement la première loi Montagne, fondatrice de la spécificité de nos territoires.

Aussi, je vous laisse imaginer l'honneur et la fierté qui ont été les miens lorsque, 30 ans après, j'ai marché dans ses pas pour faire adopter, dans des conditions similaires, l'acte 2 de la loi Montagne.

Je n'oublierai jamais que, jusqu'au dernier moment, il a préparé pour la loi Travail les éléments qui m'ont permis d'inclure un volet complet sur la saisonnalité et la pluriactivité, son combat de toujours.

Je me rappellerai toujours, alors qu'il était déjà fatigué et risquait d'épuiser ses forces fragilisées, de son opiniâtreté pour rédiger les fiches-amendements pour améliorer encore ce texte.

C'est ainsi également que, très attaché au sort et au statut des saisonniers, il présida pendant 29 ans le Comité de Bassin d'Emploi, l'ADECOHD, employant entre 20 et 35 personnes dont 75 % de femmes, là encore une novation dans un





Briançonnais à l'époque encore peu enclin à la parité chez les cadres supérieurs.

Politiquement engagé à gauche, rocardien dans l'âme et dans le cœur, il a su faire vivre le GAM (Groupe d'Action Municipale) de Briançon jusqu'à sa réussite aux élections législatives en 1981 et en 1983 son succès aux élections municipales de Briançon dont il fut le premier magistrat jusqu'en 1991.

Avec sa disparition les Hautes-Alpes perdent un grand homme. Mais on n'est un grand homme qu'à la condition d'être un Homme d'abord, avec un grand H. Et Robert de Caumont était de ceux-là.

En ces heures d'hommage, je me souviens de ses yeux malicieux, de son timbre de voix, de son rire, de ses fulgurances intellectuelles, de son souci de la perfection, de son goût pour la démocratie. Robert était un homme à part, inclassable, courageux, frondeur et loyal à la fois, porteur d'idéaux nobles, amateur du verbe mais aussi et avant tout de l'action.

Robert nous a quittés, mais son souvenir ne nous quittera pas.

Et ce souvenir c'est celui de ce moment, pendant la campagne des élections européennes de 1994, au printemps, avec Michel Rocard, Robert et Jeanine, la famille Blanc-Gras d'Arvieux qui l'avait accueilli quand il était éclaireur, Jean-Claude Catala son fidèle compagnon et Conseiller Général du Queyras où nous gravissions ce chemin mulétier qui conduit à Clapeyto au milieu des névés d'un printemps qui avait du mal à devenir un été où d'ailleurs Robert fit une belle glissade, pour simplement se ressourcer dans le bonheur et la joie simple d'un idéal partagé, devant la stèle du pasteur Cadier, où sont gravés les mots suivants :

« Soyez joyeux dans l'espérance,
Patients dans la détresse,
Persévérants dans la prière »

J'adresse à son épouse Jeanine avec lequel il formait un couple si fusionnel et à sa famille un témoignage d'affection, et je dis à ses enfants et ses petits-enfants qu'ils peuvent être fiers de porter son nom et son message. »

Hommage à Robert Motte, ancien maire d'Embrun

« Son héritage restera celui d'un authentique républicain qui a eu le goût de l'action publique, même après son départ de la mairie d'Embrun, pour se mettre au service d'une réflexion sur son territoire et sur les textes de loi qui y avaient un impact. Travailler avec cet homme érudit fut et restera un privilège. »

Des avancées pour la déviation de la Roche-de-Rame

Après avoir obtenu, en juin 2016, 200 000 euros de l'ancien ministre de l'aménagement du territoire Jean-Michel Baylet pour la réétude de la déviation de la Roche de Rame, et avoir organisé une visite sur le terrain en novembre avec les élus, les citoyens et les services de l'État pour défendre ce projet vital, le député Joël Giraud avait de nouveau saisi le préfet de Région le 7 juin dernier afin de connaître l'état d'avancement du dossier. Ce dernier a répondu au parlementaire. Les études pourront être lancées avant la fin de l'année 2017 pour une remise du dossier en septembre 2018.

Congrès des Maires de France

À l'occasion de la 100^e édition du Congrès des Maires, une délégation d'une trentaine d'élus communaux des Hautes-Alpes a été invitée à visiter l'Assemblée nationale, comme tous les ans, par les députés Joël Giraud et Pascale Boyer. Outre la toujours impressionnante visite patrimoniale, Joël Giraud a présenté le bureau où officie le rapporteur général de la commission des finances, un bureau relativement exigu bondé de documents, surtout en cette période de fin de discussion du projet de loi de Finances pour 2018 qui lui laisse peu de temps pour

dormir. Les maires devaient ensuite rejoindre le congrès où le Président Emmanuel Macron était attendu pour son discours de clôture. Celui-ci fut notamment porté sur les finances publiques et le prochain contrat de partenariat avec les collectivités, citant les travaux du rapporteur général Joël Giraud comme devant contribuer aux réformes fiscales de la Conférence des Territoires.

Vers un assouplissement de l'obligation d'intercommunalisation de l'eau

La Conférence Nationale des Territoires (CNT), dont est membre Joël Giraud, député des Hautes-Alpes et rapporteur général du budget, a entendu jeudi 31 octobre, lors d'une réunion en présence du Premier ministre et de la plupart des membres du Gouvernement, la ministre déléguée aux collectivités territoriales, Jacqueline Gourault sur le sujet de la compétence eau/assainissement appelée à devenir obligatoirement intercommunale à partir de 2020. Si la question de l'assainissement est moins prégnante, le Gouvernement va proposer pour l'eau un texte qui va calquer le transfert de cette compétence sur celle des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI), à savoir la possibilité d'une minorité de blocage si 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent. Le texte arriverait en début d'année 2018 à l'Assemblée nationale.

Cela étant, le principe retenu par la loi NOTRe est un principe de solidarité intercommunale devant la difficulté qu'ont certaines communes à mener à bien de lourds programmes d'investissement, voire dans certains cas à disposer d'une ressource en eau suffisante.

Joël Giraud tient aussi à préciser que les articles L5214-16-1, L 5216-7-1 et L 5215-27 du CGCT disposent que l'intercommunalité peut confier ces services à une ou plusieurs communes membres.



Ceci permet sur des territoires hétérogènes (ville centre plus villages) de conserver, par exemple, la gestion en régie dans les communes qui souvent craignent une privatisation ou un service dégradé (l'unique agent communal est souvent le seul à connaître le réseau voire même les élus dans les plus petites communes).

Ces articles permettent aussi de pratiquer des tarifications différenciées au sein de l'intercommunalité ainsi que cela a été confirmé par le ministre de l'aménagement du territoire.

Dès lors, il me semble que la combinaison des deux dispositifs (loi NOTRe plus les articles L5214-16-1, L 5216-7-1 et L 5215-27 du CGCT) permet à la fois d'assurer une nécessaire solidarité et une indispensable adaptation au terrain et que revenir sur cette architecture en renvoyant exclusivement à la compétence communale pour l'eau et l'assainissement ne serait pas la meilleure des solutions.

La ministre de la culture en visite dans les Hautes-Alpes

Fidèle à la tradition des visites ministérielles qu'il organise dans le département depuis ses premiers pas de député, Joël Giraud a convié au début du mois d'août la ministre de la culture Françoise Nyssen à une visite des Hautes-Alpes. Au programme : rencontre avec les organisateurs du festival de Chaillol, inauguration du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine du pôle culturel le XX^e de Savines-le-Lac. L'occasion aussi de nombreux échanges



sur l'intérêt du développement de la culture en milieu rural et son rôle au service de la cohésion sociale.

Le Président de la République dans les Hautes-Alpes pour le Tour

Le député Joël Giraud, rapporteur général du budget, a accueilli le Président de la République Emmanuel Macron, dans sa circonscription mercredi 19 juillet, pour assister à ses côtés à l'arrivée de la 17^e étape du Tour de France La Mure – Serre-Chevalier (183 km). Liesse et convivialité étaient au rendez-vous pour applaudir les sportifs !



7 député(e)s dont Joël Giraud communiquent leurs dépenses de frais de mandat à l'association Regards Citoyens

Chaque parlementaire bénéficie, pour sa mission, d'une indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) versée forfaitairement sur un compte bancaire dédié. L'emploi de cet argent public est réglementé, notamment par l'article 32 bis de l'Instruction générale du Bureau de l'Assemblée nationale. Comme le prévoient nos principes constitutionnels et européens tout citoyen a le droit d'accéder à l'information publique et donc aux documents justifiant des dépenses publiques. Dans cet esprit, l'association « Regards Citoyens » avait sollicité l'ensemble des député(e)s de la précédente législature afin d'avoir accès aux dépenses de leurs frais de mandat. Ils ont ainsi demandé une copie des relevés bancaires du compte dédié à l'IRFM entre novembre 2016 et mai 2017, ainsi que la déclaration attestant sur l'honneur du bon usage de l'IRFM que chaque parlementaire a adressée au Bureau de l'Assemblée avant le 31 janvier 2017 pour l'année 2016. Le député des Hautes-Alpes a joué le jeu sans détour en adressant les documents demandés par retour de courrier. Sur les 574 député(e)s interpellés, ils ne furent que 7 à avoir répondu positivement, identifiables sur le site avec la mention « réponse positive ». À consulter sur le site : <https://irfm.regardscitoyens.org/parlementaires>



Directeur de la publication : Joël Giraud
Crédit photos : © Joël Giraud,
© Assemblée nationale 2017

Réalisation et impression : Éditions du Fournel
ZA Les Sablonnières – 05120 L'Argentière-La Bessée
Tél. 04 92 23 15 75
contact@editions-fournel.fr
www.editions-fournel.fr



Assemblée nationale
Bureau de Joël Giraud
126 rue de l'Université
75007 PARIS

Tél. 01 40 63 96 74 / 06 45 29 02 01

joel.giraud@assemblee-nationale.fr
Blog : <http://joelgirauddepute.fr/>

Permanence
parlementaire



10 avenue de Vallouise
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE
Tél. 04 92 21 33 81 / 06 60 06 83 81